

Prix
Littéraire
des
Grandes
Ecoles



Article 1. Conditions de participation.

Le concours est ouvert à tous les créateurs de bande dessinée ayant entre 18 et 35 ans et n'ayant jamais été publiés. *Les binômes scénariste-dessinateur sont acceptés.* Les candidats doivent faire partie du monde étudiant ou être de jeunes actifs pour pouvoir participer.

Article 2. Comment participer ?

Pour concourir au Prix Littéraire des Grandes Ecoles – Catégorie Bande Dessinée, le participant devra présenter une esquisse fortement avancée de son projet. Par « esquisse bien avancée », on entend :

- un texte d'au moins 10 lignes présentant le synopsis de son projet :
histoire, personnage, univers.

-une Planche présentant ses personnages principaux dessinés.

-3 à 4 planches au minimum faisant se rejoindre les deux éléments pré-cités
au cours d'une histoire, ou d'un extrait d'histoire.

Les travaux ne sont pas soumis au respect d'un thème, les techniques utilisées sont libres.

Article 3. Ou envoyer et sous quelle forme ?

Les travaux présentés peuvent nous parvenir sous deux formes :

- Le candidat a la possibilité d'envoyer ses planches originales affranchies au tarif en vigueur, le 20 Mai 2008 au plus tard à l'adresse suivante :
Pierre Trochu – 19, Rue Gambetta, 51100 Reims.
- Il peut aussi faire parvenir ses travaux sous une forme numérique **de qualité** à l'adresse de l'association organisatrice :
delivre.moi@hotmail.fr

Les nom, prénom, date de naissance (jour, mois, année), l'adresse complète ainsi que le numéro de téléphone et le mail des participants devront figurer sur une feuille libre ou sur un fichier word joint au travail présenté.

ARTICLE 4. Composition du jury.

Les travaux seront départagés par un jury composé d'étudiants de différentes écoles françaises. Toute décision du jury sera sans appel.

ARTICLE 5. Remise des prix.

Les résultats seront rendus public lors d'une remise des prix dans la ville de Reims au début de l'année universitaire 2008-2009. Le ou les gagnants se verront attribuer les prix suivants :

- Une journée dans les locaux de la maison d'édition Soleil à Paris.**
- 40 bandes dessinées.**

Les frais de transport et de logement seront pris en charge par l'association.

ARTICLE 6. Responsabilités.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Les organisateurs recommandent aux participants de réaliser, à toute fin utile, une copie de leur projet. Ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des projets.

ARTICLE 7. Modifications au présent règlement.

Les organisateurs du concours se réservent la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.